

Monsieur Jean-François FARENC
Président de l'UMCR 71
Mairie
71490 Saint-Martin-de-Commune

Le 9 février 2017

Monsieur le Président, *Cher Jean-François,*

J'ai bien reçu votre courrier relatif aux difficultés liées à la mise en place des modalités de délivrance de la carte nationale d'identité (CNI), visant à sécuriser le titre, prévue dans le plan « préfectures nouvelle génération ». Je me suis immédiatement rapprochée des services de la préfecture de Saône-et-Loire afin d'en débattre.

Comme vous le savez, la Bourgogne appliquera les instructions à partir du 22 mars 2017. En Saône-et-Loire, 26 communes sont concernées.

Ces communes, proposant des dispositifs de recueil (DR) ou bornes biométriques, ont été choisies dès 2009, au moment de l'application de la procédure pour les passeports, sur la base du volontariat, de manière à couvrir le mieux possible l'ensemble du territoire en tenant compte des communes limitrophes à la Saône-et-Loire, et à la condition que les mairies ouvrent tous les jours de la semaine afin d'assurer la continuité du service public.

Par circulaire du 26 juillet 2016, un DR supplémentaire a été attribué à notre département, ce qui a permis de porter de deux à trois le nombre de bornes à Mâcon. Ainsi, en Saône-et-Loire, 35 DR seront mis à disposition de la population, à savoir 33 bornes biométriques réparties dans les 26 communes, 1 borne en préfecture, auquel doit s'ajouter 1 dispositif mobile.

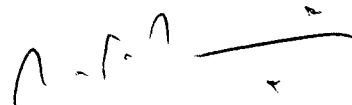
En terme volumétrique, l'information m'a été donnée par la préfecture que le nombre d'appareils était largement suffisant pour traiter les demandes, un DR pouvant gérer 3 750 demandes / an.

Néanmoins, la Saône-et-Loire compte de nombreuses communes, 567 au total sur une superficie de 8 575 km². Quand bien même les communes ont la possibilité de poursuivre leur mission de service de proximité en invitant les usagers à remplir auprès d'elles leur pré-demande de CNI, de façon à ce que leur dossier soit prêt et traité plus rapidement lorsqu'ils se rendront à une borne biométrique, il est raisonnable de penser que le nombre de DR répartis sur le territoire est insuffisant du point de vue géographique et de l'accessibilité pour l'ensemble de la population.

De ce fait, je suis intervenue auprès de Monsieur Bruno Le Roux, ministre de l'Intérieur, et de Monsieur Gilbert Payet, Préfet de Saône-et-Loire, afin de leur demander de bien vouloir réévaluer la situation et de m'informer des décisions qui pourraient être prises pour l'améliorer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Collègue, à l'expression de ma considération attentive et dévouée.

Bien à lui



Marie MERCIER



Réf: C044-17

MARIE MERCIER

SÉNATEUR
DE SAÔNE-ET-LOIRE

MAIRE
DE
CHÂTENAY-LE-ROYAL

Bureau parlementaire

Les Varennes
5, rue de la Guerlande
71880 Châtenay-le-Royal
03 85 94 70 52
marie.mercier@senat.fr

www.senateurs-emorine-mercier.fr

Sénat

15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06